Accusé de réception en préfecture 030-213001894-20251001-2025-6225-AR Date de télétransmission : 08/10/2025 Date de réception préfecture : 08/10/2025

Date d'affichage le 09/10/2025 Direction des Ressources Humaines

République Française



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2025	09	6225

## ARRETE MUNICIPAL

SERVICE/DIRECTION:

GCA/DRH AM

004012

OBJET: PERSONNEL COMMUNAL

**DELEGATION DE SIGNATURE** 

**Madame MIGLIETTA MARYBEL** 

Agent de Maîtrise Principal

Le Maire de la Ville de Nîmes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R 2122-10 ;

VU le décret n° 2017-270 du 1er mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le Maire;

VU l'arrêté municipal référencé 2022-6781 portant délégation de signature à Madame MIGLIETTA MARYBEL

## ARRETE

ARTICLE 1: A compter du 15 octobre 2025, l'arrêté municipal susvisé référencé 2022-6781 est abrogé.

A la même date, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de NIMES, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à Madame MIGLIETTA MARYBEL pour tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du code civil.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au recueil des Actes Administratifs.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à Nîmes, le Le Maire,

D 1 OCT. 2025

Jean-Paul FOURNIEI